

	Systeme de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0
Préparé par : Daniel Dufresne	Approuvé CÉF par : Bernard Roy	Date : 1 juin 2012
Révisé par : Gilbert Hautcoeur	Approuvé CSF par : Yvan Lebel	Page : 1 de 10

1 OBJET

Cette procédure a pour objectif de donner la structure du système de gestion afin de rencontrer la vision de la politique Santé, Sécurité et Environnement pour le Conseil des Écoles Fransaskoises. Le système de gestion établit les rôles et les responsabilités, le mode de gestion de la SSE, les indicateurs de performance, les différentes procédures associées et finalement, le mode de révision du système de gestion.

2 PORTÉE

Cette procédure s'applique à tous les établissements scolaires et administratifs, le personnel, les élèves, les entrepreneurs et les visiteurs circulant ou œuvrant dans ces établissements.

3 DÉFINITIONS

Dans le cadre de cette procédure, les mots, termes, acronymes ou abréviations suivants sont définis comme suit :

MOTS, TERMES, ACRONYMES OU ABRÉVIATIONS	DÉFINITION
CÉF	Conseil des Écoles Fransaskoises.
CSF	Conseil Scolaire Fransaskois.
CSS	Comité Santé et Sécurité.
ÉPI	Équipement de protection individuel.
Formulaire	Document utilisé par le personnel pour compiler des informations. Ce document est établi par une procédure.
Permis de travail	Document devant être complété avant d'effectuer un travail compte tenu des risques associés avec celui-ci (ex. : permis de travail à chaud).
Politique	Énoncé qui procure les stratégies et les engagements que se donne l'organisation dans le sujet traité par cette politique (ex. : politique SSE).
Procédure générale	Document qui donne le cadre de fonctionnement en matière de SSE sur un sujet donné, mais qui s'applique à l'ensemble des établissements (ex. : procédure générale de consignation – mise à énergie zéro).

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

MOTS, TERMES, ACRONYMES OU ABRÉVIATIONS	DÉFINITION
Procédure spécifique	Document découlant de la procédure générale, mais qui nécessite une façon de réaliser une activité spécifique à l'opération (ex. : procédure de mise en consignation – mise à énergie zéro d'un équipement spécifique).
SSE	Santé, Sécurité et Environnement.

4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Dans le cadre du système de gestion Santé, Sécurité et Environnement, des rôles et des responsabilités sont identifiés pour les intervenants suivants :

4.1 Directeur de l'éducation

- S'assure que la structure Santé, Sécurité et Environnement est en place pour répondre aux besoins de l'organisation.
- S'assure que la structure Santé, Sécurité et Environnement est en place pour répondre aux besoins de l'organisation.
- Assigne les ressources matérielles et humaines appropriées pour que les exigences légales et réglementaires soient respectées.
- Établit les objectifs SSE pour l'année et s'assure du suivi des résultats.
- Préside le comité de direction SSE.
- Présente au Conseil Scolaire Fransaskois des rapports réguliers sur les indicateurs de performance établis, le niveau d'avancement du comité de direction SSE et des objectifs établis et des projets en cours.
- Adopte les procédures et les règles de sécurité nécessaires à l'atteinte en matière de conformité réglementaire et de bonnes pratiques SSE pour assurer la sécurité des employés, des élèves, des entrepreneurs et des visiteurs.
- Délègue aux membres de son équipe de direction la mise en place et le suivi des activités SSE.

4.2 Président du CSF

- S'assure que les aspects Santé, Sécurité et Environnement sont bien intégrés dans les procédures d'opérations du CÉF.
- Soutient les initiatives en Santé, Sécurité et Environnement mis de l'avant par le CÉF.

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

- Intègre dans l'ordre du jour des réunions du Conseil un point SSE pour couvrir les indicateurs de performance, les résumés des activités du Comité de direction SSE et les activités principales en cours.

4.3 Conseiller stratégique administratif

- Soutient et encadre les activités du coordonnateur SSE, procure le soutien administratif et le matériel nécessaire pour rencontrer les objectifs établis.
- Assure le suivi du niveau d'avancement du projet SSE et, au besoin, identifie les priorités d'actions avec le directeur de l'éducation et le coordonnateur SSE.
- Coordonne la révision annuelle du programme SSE avec le coordonnateur SSE et procure du soutien pour la présentation à la direction.
- En l'absence du coordonnateur SSE, s'assure du maintien des activités SSE.

4.4 Coordonnateur SSE

- Soutient la direction de l'éducation, les directeurs d'écoles et les enseignants dans la gestion des enjeux SSE.
- Développe un programme de formation et d'information SSE pour les gestionnaires et les membres du personnel.
- Rédige des politiques et des procédures pour s'assurer du respect des lois et des règlements SSE en vigueur, le tout selon la procédure SSE 1.1.1 sur la rédaction et la mise à jour du programme SSE.
- Évalue l'application des politiques et des procédures SSE et recommande, au besoin, des modifications à la direction.
- Prépare un rapport de synthèse annuelle pour la revue de la direction de l'état de la performance annuelle du programme SSE et propose des objectifs et un plan d'activités pour la prochaine année fiscale.
- Procure au comité de direction les rapports mensuels et les informations pour la gestion efficace de la SSE dans l'organisation.

4.5 Directeur de l'infrastructure et du transport

- Prend connaissance des politiques, des procédures et des règles en SSE et s'assure qu'elles sont intégrées dans les devis de construction ou modernisation
- S'assure que les entrepreneurs sous sa responsabilité intègrent les exigences SSE du CÉF dans leur programme SSE et que ceux-ci s'assure du respect de ces règles par son personnel et sous-traitants.

4.6 Direction d'écoles

- Prend connaissance des politiques, des procédures et des règles en SSE et s'assure qu'elles sont communiquées à tous les membres de son personnel.

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

- S'assure avec l'aide de son personnel enseignant et/ou surveillant que les procédures et les règles de sécurité sont respectées par les élèves et les visiteurs sur le site.
- Préside le Comité Santé et Sécurité, s'assure de la préparation du compte-rendu, de son envoi et du suivi des actions correctives identifiées.
- Représente la direction du CÉF dans son établissement en matière de SSE.
- S'assure que les différents rapports et les résultats sont transmis dans les délais prescrits.

4.7 Comité Santé et Sécurité

- Participe à l'identification et au contrôle des risques au travail sur son site de travail.
- Collabore avec le coordonnateur SSE et la direction de l'établissement dans les activités Santé et Sécurité.
- Participe dans l'identification des moyens de promotion et la méthode de communication du programme Santé et Sécurité pour les employés de l'établissement.
- Prend connaissance des règles de sécurité s'appliquant aux activités de l'établissement et recommande les améliorations appropriées.
- Reçoit, considère et résout les problématiques apportées par les employés au CSS.
- Mène toutes autres dispositions inhérentes au CSS en rapport à la loi et les règlements.

4.8 Enseignants et/ou surveillants

- Prennent connaissance des règles de sécurité s'appliquant à ses activités et les communiquent à ses élèves ou aux personnes sous sa responsabilité.
- S'assurent de respecter et de faire respecter les règles de sécurité et les ÉPI exigés selon l'activité à effectuer.
- Identifient et analysent les risques inhérents à l'environnement où ils doivent mener ses activités et s'assurent que les dispositifs de sécurité sont en place.
- Lors de cours impliquant l'utilisation de produits chimiques, ils doivent prendre connaissance des fiches signalétiques de sécurité et s'assurent d'informer les utilisateurs et vérifient que les ÉPI demandés sont portés.
- Dans le cadre de ses activités, ils participent à l'identification des risques et, advenant le besoin, prennent les dispositions pour identifier ou pour isoler la source de danger.

4.9 Concierges et personnel de soutien

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

- Prennent connaissance des règles de sécurité s'appliquant à leurs activités et prennent les dispositions nécessaires pour les respecter.
- Identifient et analysent les risques inhérents à l'environnement où ils doivent effectuer leur travail et s'assurent que ses activités ne créent pas d'interférence avec les activités de l'établissement.
- Dans l'exécution de tâches nécessitant des équipements de protection individuels (ÉPI), ils s'assurent qu'ils sont en bonne condition avant utilisation et les portent selon les directives établies.
- Lors de travaux impliquant l'utilisation de produits chimiques, ils doivent prendre connaissance des fiches signalétiques de sécurité et s'assurent de porter les ÉPI demandés et suivent les directives d'utilisation du fabricant.
- Dans le cadre de ses activités, ils participent à l'identification des risques et, advenant le besoin, prennent les dispositions pour identifier ou pour isoler la source de danger.
- Lors de travaux d'entretien par un entrepreneur, s'assurent que les règles SSE sont respectées et que les lieux à la fin des travaux soit remis dans un état sécuritaire et que les dispositifs de sécurité sont remis en place et sont fonctionnels.

4.10 Élèves

- Prennent connaissance des règles de sécurité s'appliquant à leurs activités et prennent les dispositions nécessaires pour les respecter.
- Suivent les consignes des enseignants et/ou des surveillants pour ne pas s'exposer ou ne pas exposer d'autres élèves à des risques pour la Santé, Sécurité et l'Environnement.
- Dans les classes de sciences ou lors d'activités sportives, portent les équipements de protection désignés et contribuent à les maintenir en bonne condition en les rangeant convenablement après utilisation.

4.11 Entrepreneurs

- Prennent connaissance des règles de SSE de l'établissement ayant à effectuer un travail.
- Identifient et analysent les risques inhérents à l'environnement où ils doivent effectuer leur travail et s'assure que ses activités ne créent pas d'interférence avec les activités de l'établissement.
- Au moment de l'appel d'offres, transmettent une copie de son certificat de conformité avec le « Workmen's Compensation Board » de la Saskatchewan (WCB).
- Mettent en place les mesures correctives temporaires pour prévenir tout risque d'accident pour son personnel et les occupants de l'établissement.

	Systeme de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

- S'assurent que son personnel dispose de la formation et de la compétence pour exécuter le travail à effectuer.
- S'assurent de communiquer à ses employés les règles SSE du CEF applicables et s'assurent de leur respect.

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

4.12 Visiteurs

- Prennent connaissance et respectent les règles SSE de l'établissement visité.
- Communiquent à son hôte tout risque d'accident ou incident qu'ils auraient pu observer.
- Complètent le registre des visiteurs avant d'accéder au site.

5 PROCESSUS

La gestion de la Santé, Sécurité et la protection de l'Environnement présente plusieurs aspects qui sont regroupés sous différentes législations et réglementations. Dans la gestion quotidienne, il est nécessaire de pouvoir s'y retrouver et bien mener toute intervention qui pourrait se présenter. Les aspects législatifs et réglementaires applicables aux établissements et aux activités du CEF ont été identifiés et intégrés dans des procédures formulées pour rencontrer ces exigences.

Afin de bien structurer le tout et éviter un document imposant, celui-ci a été préparé en modules sous forme de procédures selon le thème ou la problématique spécifique. Afin d'uniformiser le format et facilement s'y retrouver, une première procédure établit les paramètres de rédaction et de mise à jour du programme. Étant donné qu'elle découle directement de cette procédure, elle porte le numéro d'identification SSE 1.1.1.

La structure documentaire du programme Santé, Sécurité et Environnement du Conseil des Écoles Fransaskoises est la suivante :

Administration

- SSE 1.0 Politique SSE
- SSE 1.1 Procédure du système de gestion SSE et structure documentaire
- SSE 1.1.1 Procédure de rédaction et de mise à jour du programme SSE
- SSE 1.2 Procédure sur rapport, compilation de données SSE et indicateurs de performance
- SSE 1.3 Analyse de risques santé et sécurité – Impact environnemental
- SSE 1.4 Enquête et analyse d'accident/incident
- SSE 1.5 Inspection générale planifiée
- SSE 1.6 Inspection réglementaire
- SSE 1.7 Formation et information SSE
- SSE 1.8 Veilles réglementaires
- SSE 1.9 Audit interne
- SSE 1.10 Communication SSE
- SSE 1.11 Gestion des entrepreneurs et fournisseurs externe

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

Harcèlement et violence

- SSE 2.0 Politique en matière de harcèlement
- SSE 2.1 Procédure de gestion en matière de harcèlement
- SSE 3.0 Politique de prévention de la violence
- SSE 3.1 Procédure de gestion en matière de violence

Matières dangereuses

- SSE 4.1 Gestion des matières dangereuses (SIMDUT)
- SSE 4.2 Gestion des matières résiduelles (dangereuses et non dangereuses)

Sécurité

- SSE 5.1 Sécurité machine
- SSE 5.2 Sécurité des outils portatifs
- SSE 5.3 Procédure des travaux à risque
 - SSE 5.3.1 Consignation - Énergie zéro (Cadenassage)
 - SSE 5.3.2 Travaux en hauteur
 - SSE 5.3.3 Travail seul ou lieux isolés
 - SSE 5.3.4 Espaces clos
 - SSE 5.3.5 Travaux avec source de chaleur
- SSE 5.4 Équipement de protection individuelle

Plan mesures d'urgence

- SSE 6.0 Plan de mesures d'urgence – Structure, alerte et rôles et responsabilités
- SSE 6.1 Procédures d'urgence-cadre
 - SSE 6.1.1 Évacuation des lieux et lieux de rassemblement
 - SSE 6.1.2 Feu et fumée
 - SSE 6.1.3 Fuite de gaz
 - SSE 6.1.4 Déversement de matières dangereuses
 - SSE 6.1.5 Premiers soins et urgence médicale
 - SSE 6.1.6 Alerte à la bombe
 - SSE 6.1.7 Ouragan et tornade
 - SSE 6.1.8 Intrus menaçant dans l'école – « lockdown »
 - SSE 6.1.9 Enlèvement - opération Amber

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

SSE 6.1.10 Menace aéroportée externe

SSE 6.1.11 Inondations

SSE 6.2 Bottin téléphonique d'intervenants externes

SSE 6.3 Bottin téléphonique d'intervenants internes

Gestion de crises

SSE 7.0 Structure de gestion de crises

SSE 7.1 Mise en alerte

SSE 7.2 Gestion des médias

SSE 7.3 Rapport et consignation information

Livrets de sécurité

SSE 8.1 Règles SSE du site

SSE 8.2 Règles de sécurité SSE pour entrepreneurs

Les livrets de sécurité sont une compilation des règles de sécurité applicables à tous avec les références aux différentes procédures. Il s'agit d'un outil de communication qui permet d'informer tout le personnel et les entrepreneurs. Pour le personnel qui n'a pas généralement à faire une tâche, par exemple, les travaux en hauteur, il doit savoir qu'il existe une règle si jamais une telle condition se présenterait.

6 AUDIT DE LA PROCÉDURE ET MISE À JOUR

Cette procédure peut être auditée selon le calendrier des audits prévu à la procédure SSE 1.9. Advenant un besoin d'apporter des changements, celle-ci sera effectuée selon la procédure SSE 1.1.1 précitée avec les approbations appropriées.

Une fois l'an, un rapport à la direction est préparé pour faire le point sur l'évolution du système de gestion SSE des activités de prévention. Lors de cette présentation, les points suivants sont présentés :

- Confirmation de la politique SSE et identification de changements, si nécessaire.
- Introduction de nouvelles procédures au cours de l'année précédente et les modifications qui ont été apportées.
- Statistique et performance du système de gestion / activités de prévention.
- Revue des enquêtes d'accidents/incidents de la dernière année.
- Présentation des changements législatifs qui ont été promulgués au cours de la dernière année et ceux à venir.
- Proposition d'amélioration au système de gestion SSE.

	Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement	No : SSE 1.1
	Procédure système de gestion SSE	Révision: 0

7 DOCUMENT(S) LIÉ(S)

Les documents suivants sont référés dans le cadre de cette procédure :

- SSE 1.1.1 Procédure de rédaction et de mise à jour du programme SSE
- SSE 1.9 Audit interne

8 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES

- Chapter O-1.1 An Act respecting Occupational Health and Safety
- Chapter O-1.1 REG 1 The Occupational Health and Safety Regulation, 1996